



**COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Samedi 16 Février 2019 à 15H**

**MAISON DES ASSOCIATIONS 288, CHEMIN DE SAINT CLAUDE 06600 ANTIBES**

**MANDAT DU DELEGUE OFFICIEL CLUB**

Club représenté

N° du Club

Nom du Président :

N° de la licence 2019

(À présenter au secrétariat de l'A.G)

En mon absence je donne mon pouvoir à ;

Nom du délégué :

N° de la licence 2019

(à présenter au secrétariat de l'A.G)

Le président atteste que ce dernier est bien membre du club N° .....

Effectif du club

*Nombre de Voix du Club* .....

*Signature du PRESIDENT et cachet du Club*

**POUVOIR**

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou du délégué du club. Le pouvoir peut être donné au délégué d'un autre club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder à une deuxième délégation.

Je soussigné M.

Président du Club

N° du club

*Donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental des Alpes Maritimes. de la F.F.E.S.S.M ( CODEP 06)*

A Monsieur .....

Délégué du Club .....N° du Club .....

N° Licence 2019 à présenter au secrétariat de l'A.G .....

Effectif du club 2018

*Nombre de Voix du Club* .....

Date .....

Porter **obligatoirement** la mention manuscrite « *Bon pour Pouvoir* »  
**Suivi de la signature du Président et du cachet du Club**

*Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement. En cas de perte tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte la mention (notamment « **Bon pour pouvoir** » en manuscrite, tampon du club, date.) En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date la plus proche de celle de l'A.G sera pris en compte.*